

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

Par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois du 18 Juillet 2019, a été décidée, en application des articles L.121-16 à L.121-16-2 du code de l'environnement, l'organisation d'une concertation préalable sur le territoire concerné par le PCAET correspondant au périmètre de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois. L'objectif étant de recueillir l'avis du public sur l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

GARANT

Par décision de la Commission Nationale du Débat Public du 31 Juillet 2019 (disponible sur le site internet CNDP www.debatpublic.fr), a été prescrite l'organisation d'une concertation préalable en application du code de l'environnement sous l'égide d'un garant : **Madame Nathalie DURAND**.

DURÉE DE LA CONCERTATION

La durée de la concertation préalable est fixée à **7 semaines, du 17 Octobre 2019 au 5 Décembre 2019 inclus**.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Le site internet du PCAET des Campagnes de l'Artois permet au public de consulter les différents documents liés à la concertation, de s'informer sur les enjeux et de déposer ses commentaires et contributions sur le projet.

www.campagnesartois.fr/planclimat

Les temps de concertation préalable :

- JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION : "PASSEZ AU DURABLE" le **Samedi 12 octobre**, à **l'Hôtel Communautaire à Avesnes-le-Comte**
- RÉUNION PUBLIQUE de lancement de la concertation : **Le Jeudi 17 octobre 2019 à 17h30** à **l'Hôtel Communautaire à Avesnes-le-Comte**.

- ATELIERS THÉMATIQUES : **Vendredi 8 Novembre 2019 à partir de 12h30** à **l'Hôtel Communautaire à Avesnes-le-Comte**.
- ATELIER TEPOS
- COMITE TECHNIQUE
- RÉUNION DE CLÔTURE : **le jeudi 5 Décembre 2019 à 17h30** à **l'Hôtel Communautaire à Avesnes-le-Comte**.

Pendant toute la procédure d'élaboration du plan climat, des observations et des propositions pourront être adressées à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

- Par écrit :
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
Plan Climat Air Énergie Territorial
1050 Avenue François Mitterrand
62810 AVESNES LE COMTE
- Par voie électronique :
 - Sur le site internet de l'intercommunalité www.campagnesartois.fr/planclimat
 - ou par mail à planclimat@campagnesartois.fr
- Auprès du garant :
 - Madame Nathalie DURAND - nathalie.durand@garant-cndp.fr ou par courrier à
Commission Nationale de Débat Public
244 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation préalable, **le bilan de la concertation sera établi par le garant**.

Ce Bilan, ainsi que les éléments tirés de la concertation préalable que l'intercommunalité jugera contributifs, seront pris en compte dans l'élaboration du Plan Climat. Le présent avis sera également disponible sur le site internet du PCAET des Campagnes de l'Artois.

Le Président,
Michel SEROUX